

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2309

présenté par
Mme Thomin

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« et de l'agriculture bocagère ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à introduire dans la logique de l'article une réflexion sur la protection de l'agriculture bocagère.

L'agriculture bocagère est fondamentale dans la diversité de l'agriculture française, en particulier dans le grand ouest. L'amendement ouvre donc la possibilité de définir une politique de protection de cette agriculture bocagère.